



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 3 Décembre 2022.

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE SAMEDI 3 DECEMBRE 2022 à 9h30 Mas de Nogarède à CERET

Une Assemblée Générale qui comme à l'accoutumé a fait salle comble au Mas de Nogarède.

Le Président Bernard LAMBERT remercie les personnalités invitées ainsi que les membres venus nombreux participer à cette Assemblée Générale.

- Brigitte BARANOFF, 1^{er} adjointe au Maire, représentant Michel COSTE Maire de Céret et Président de la C.C. du Vallespir empêché.
- John INGHAM, Conseiller Municipal, membre de la commission Jeunesse, Sport et Education
- Rose-Marie MONGE, représentant M. José VERGNES, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Pyrénées Orientales empêché,
- Luc PANABIERES Président de la Ronde Cérétane,
- Catherine REYNIER, Présidente du Club Pyrénéen d'Arles sur Tech,

Sont excusés les invité.e.s :

- Robert GARRABÉ, Conseiller Départemental du Canton Vallespir-Albères, Vice Président du Conseiller Départemental et Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts,
- Martine ROLLAND, Conseillère Départementale du Canton Vallespir-Albères.

- 87 adhérent.e.s sont présent.e.s et 53 sont représenté.e.s (pouvoir).
- 187 adhérent.e.s sont à jour de leur cotisation 2022 – 2023.
- Le quorum - 33% des adhérent.e.s selon les statuts soit 64 présent.e.s ou représenté.e.s - étant atteint, l'assemblée peut statutairement délibérer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. MODIFICATION DES STATUTS

Article 6 : Les Membres

- Texte actuel : "Les membres d'honneur sont nommés par le C.A.. Ils sont dispensés de cotisation".
- Texte proposé : "Les membres d'honneur sont nommés par le C.A.. Ils sont dispensés de cotisation **[part F.F.Randonnée et part La Randonnée Cérétane]**".

Sont à ce jour membres d'honneur les ex président.e.s : Jean PORQUERES, Jean FERRER, Rose-Marie MONGE et Albert MONGE

Résultat du vote : aucun vote contre – aucune abstention. La modification de l'article 6 des statuts est adoptée à l'unanimité.

Article 10 : Conseil d'Administration –

- Texte actuel : En cas de vacance d'un administrateur en cours de mandat, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ce membre. Il est procédé à son remplacement définitif par l'Assemblée Générale qui suit. Le mandat du membre élu prend fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat du membre remplacé.
- Texte proposé : En cas de vacance d'un administrateur en cours de mandat, le conseil **peut pourvoir** provisoirement au remplacement de ce membre. Il est procédé à son remplacement définitif par l'Assemblée Générale qui suit. **Le nouveau membre est élu pour un mandat de 3 ans.**

Résultat du vote : aucun vote contre – aucune abstention. La modification de l'article 10 des statuts est adoptée à l'unanimité.

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 2 -

- Texte actuel : pour adhérer, il est nécessaire d'adresser à l'association Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre de moins de six mois.
- Texte proposé : pour adhérer, il est nécessaire d'adresser à l'association Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre de moins de **un an**.

Résultat du vote : aucun vote contre – aucune abstention. La modification de l'article 2 du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. RAPPORT MORAL : [Voir annexe 1.](#)

Résultat du vote : aucun vote contre - aucune abstention - Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ : [Voir annexe 3.](#)

Résultat du vote : aucun vote contre - aucune abstention - Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

2. RAPPORT FINANCIER : [Voir annexe 2.](#)

Résultat du vote : aucun vote contre - aucune abstention - Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- 2 administrateurs arrivent au terme de leur mandat et sont disposés à "repartir" pour un nouveau mandat de 3 ans :

Bernard LAMBERT
Eric SCHNEIDESCH

- 2 administrateurs ont démissionné en cours de leur mandat :

Francis PAGES
Alain ITTEL

- 1 administrateur arrive au terme de son mandat de 3 ans et ne souhaite pas "repartir" pour un autre mandat :

Guy DENISE

- 5 postes sont donc à pourvoir.

- 5 candidat.e.s sollicitent les suffrages de l'assemblée :

Auriane VIGNY
Laurence SIBAND
Jean Claude ZANCO
Éric SCHNEIDESCH
Bernard LAMBERT

- toutes et tous sont élus à l'unanimité.

- Le nouveau Conseil d'Administration est ainsi composé (voir tableau ci-après).

- Il se réunira Vendredi 9 Décembre 2022 pour procéder à la mise en place de son bureau [Président, Secrétaire, Trésorier, Vice-président, Vice-secrétaire, Vice-trésorier].

GOSET Michel
LAMBERT Bernard
LOPEZ Pilar
RAMPON Guy
RUMEAU Alain
RUMEAU Françoise
SCHNEIDESCH Eric
SIBAND Laurence
TARAELLAS Françoise
TARAELLAS Jean-Pierre
VIGNY Auriane
ZANCO Jean Claude

5. BUDGET PRÉVISIONNEL . Voir annexe 2.

8. INTERVENTION DES INVITÉS :

- Brigitte BARANOFF : félicite notre association pour son dynamisme et souligne son importance dans le tissu associatif Cérétan.
- Rose-Marie MONGE : remercie le Conseil d'Administration pour l'invitation et précise les nouvelles actions engagées par le C.D.R.P.66
- Luc PANABIERES : Remercie L.R.C. pour son engagement et adresse ses félicitations au Président et membres du C.A. pour la vitalité du Club.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close à 11h45

La Secrétaire

Le Président